

COMPAGNIE GUYANAISE (1927)
puis
CIE COMMERCIALE DES ANTILLES FRANÇAISES
(Frédéric Tanon et Cie)(1929)

S.A., 19 nov. 1927.

Marcel BÉNARD (1881-1930), président
successeur de son père Adrien à la tête de la banque Bénard, Paris
Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard_freres.pdf

Étude de M^e Achille VAUTOR, notaire à Cayenne, rue de la Liberté n° 34.

COMPAGNIE GUYANAISE
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 10.000.000 de francs
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune.
SIÈGE SOCIAL : 9, RUE CHAUSSÉE SARTINES À CAYENNE.
(*Journal officiel de la Guyane française*, 31 décembre 1927)

1

Aux termes d'un acte sous signature privée, en date à Paris du dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-sept, dont l'un des originaux est demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après visé.

M. Georges Edmond Reisser¹, trésorier-payeur général honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 167,

A établi les statuts d'une société anonyme qu'il se proposait de fonder, lesquels statuts ont été reproduits littéralement ainsi qu'il suit :

.....

PREMIERS ADMINISTRATEURS

M. Marcel Bénard, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, 18, avenue Matignon à Paris ;

¹ Edmond Reisser : trésorier payeur général de l'Algérie (juillet 1916-juin 1926), administrateur de la Banque de Madagascar (janvier 1926), de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, etc. Président de la Cie africaine de sisal (1929). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Africaine_de_Sisal.pdf

M. Georges Edmond Reisser, trésorier payeur général honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, 167, boulevard Saint-Germain, à Paris ;

M. Marie Joseph Frédéric Pellissier-Tanon, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Cayenne (Guyane française) ;

M. Georges Henri Pernot, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, 2, rue Saint-Thomas d'Aquin à Paris ;

M. G. A. Richoux ², ingénieur, 21, rue St-Thomas d'Aquin, à Paris ;

M. Charles Pellissier-Tanon, négociant, 66, rue Saint-Lazare, à Paris ;

M. Marie Joseph Gaston Clanis ³, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, 13, rue Notre-Dame de Lorette, à Paris ;

M. Pierre Fribourg ⁴, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, 38 bis, rue Vivienne, à Paris ;

M. Jacques Weisweiller, banquier, officier de la Légion d'honneur, 31, rue La-Boétie, à Paris ;

M. Marc Roy, commandant en retraite, officier de la Légion d'honneur, 36, rue Saint-Sulpice à Paris ;

Lesquelles fonctions ont été acceptées par M. Marie Joseph Frédéric Pellissier-Tanon et par les représentants de MM. Marcel Bénard, Georges Edmond Reisser, Charles Pellissier-Tanon, Marie Joseph Gaston Clanis, Pierre Fribourg et Jacques Weisweiller.

COMMISSAIRES

M. Julien Sainte-Claire, employé de commerce, demeurant à Cayenne ;

M. Paul Robert ⁵, docteur en droit, demeurant à Paris.

AVIS

Compagnie Guyanaise

Société anonyme. au capital de 10.000.000 de francs
(*Journal officiel de la Guyane française*, 11 février 1928)

L'article 2 des statuts est modifié comme suit :

Article 2. — La société prend la dénomination de « Compagnie guyanaise F. Tanon et Cie, société anonyme » .

« Elle pourra adjoindre par simple décision du conseil d'administration un ou des sous-titres ».

(Délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 février 1928) .

COMPAGNIE GUYANAISE F. TANON & Cie

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs.

Siège social à Guyenne

² Georges Pernot et Georges Richoux : ingénieurs des mines, souvent associés à la Banque Bénard, fondateurs de la Cie équatoriale de mines. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Equatoriale_de_mines.pdf

³ Gaston Clanis : négociant-armateur à Saint-Pierre (Martinique), puis Cayenne. Ancien co-gérant de la Société française de navigation et de transports de la Guyane, Clanis, Tanon et Cie (1907), président de la Société sénégalaise de cultures Late-Mengué (1927). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Senegalaise-Late-Mengue.pdf

⁴ Pierre Fribourg : ingénieur civil des mines, banquier à Paris :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Pierre_Fribourg-Banquier.pdf

⁵ Paul Robert : représentant de la Banque Bénard au conseil de la Cie générale de transports en Afrique.

MODIFICATION AUX STATUTS.
(*Journal officiel de la Guyane française*, 9 mars 1929)

Aux ternies d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie guyanaise F. TANON & Cie, tenue à Paris, 18, avenue Matignon le 24 janvier 1929, à 15 heures, ladite assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts, portant dénomination de la société :

Article 2. — La société prend la dénomination de « Compagnie commerciale des Antilles françaises F. TANON & Cie.

Elle pourra y adjoindre, par simple décision du conseil d'administration un ou des sous-titres.

Copies de ladite délibération enregistrées à Cayenne, le 4 mars 1929 ont été déposées aux greffes du tribunal de première instance de Cayenne tenant lieu de tribunal de commerce et de la Justice de Paix, le cinq mars 1929.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NÉCROLOGIE

Marcel Bénard

(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1930)

On annonce la mort de M. Marcel Bénard, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, de la maison Bénard frères et Cie.

.....

AEC 1931/863 ⁶ — Cie commerciale des Antilles françaises F. Tanon & Cie.

Siège : 9, rue chaussée Sartines, Cayenne.

Conseil. — MM. Georges Bénard, présid. ; Jacques Weissweiller et Gaston Clanis, vice-présid. ; Frédéric Pellissier-Tanon, admin.-dél. ; Pierre Fribourg, Georges Pernot, Georges Richoux, Edmond Reisser, Marc Roy, Charles Pellissier-Tanon, Alex. Fanier ⁷.

COMMERCIALE DES ANTILLES FRANÇAISES (F. Tanon et Cie)

(*Les Annales coloniales*, 3 septembre 1937)

Après déduction des frais généraux, les comptes de l'exercice 1936 font ressortir un solde créditeur de 1.265.687 francs contre 793.849 fr. Le conseil proposera d'affecter 916.192 fr. aux amortissements et de rouvrir l'ère des répartitions par la distribution de l'intérêt statutaire de 6 %, soit 600.000 fr. À cet effet, il sera nécessaire de prélever une somme de 267.979 fr. sur le report antérieur qui s'élevait à 689.696 fr.

Il serait reporté à nouveau 421.717 francs.

⁶ Archives Serge Volper.

⁷ Alexandre-Antoine Fanier : représentant de commerce, administrateur de la Banque de la Guyane. Stigmatisé comme membre du Grand Orient de France par le régime de Vichy : www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Francmacs-JOEF-Antilles.pdf

COMMERCIALE DES ANTILLES FRANÇAISES (F. Tanon et Cie)
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 qui seront soumis à l'assemblée du 30 octobre font ressortir un bénéfice net de 349.495 fr. contre 86.266 fr. en 1935. Il sera proposé un dividende de 6 % absorbant 600.000 fr. et nécessitant, par conséquent, un appel au report des bénéfices anciens qui se trouvera ainsi ramené de 689.696 fr. à 421.717 francs.

COMMERCIALE DES ANTILLES FRANÇAISES (F. Tanon et Cie)
(Augustin Hamon, *les Maîtres de la France*, t. 3 , 1938)

[155] Albert Tanon⁸ est ingénieur civil des mines et président de la Compagnie commerciale des Antilles françaises F. Tanon et C^{ie}. Cette société, au capital de dix millions, a pour objet l'importation et l'exportation de tous produits. Dans son conseil, il y a trois membres de la famille Tanon, le lieutenant-colonel Jacques Weisweiler, parent d'Arthur Weisweiler, marié à Betty Deutsch de la Meurthe ; un Norvégien, Christian Monsen ; l'ancien trésorier-payeur général Edmond Reisser ; et deux autres, résidant à Cayenne (Guyane).

Albert Tanon est parent de Maurice Tanon et semble par sa femme, Geneviève Fabre, être apparenté à la famille Fabre, de Marseille, dont font partie les Cyprien-Fabre. Betty Deutsch de La Meurthe était la sœur de Suzanne, décédée en novembre 1937. Elles étaient les filles de Madame Henry Deutsch de La Meurthe. Elles étaient les tantes d'Arlette, Henry et Lysiane Gradis [filles de Gaston Gradis et Georgette Deutsch de la Meurthe].

COMMERCIALE DES ANTILLES FRANÇAISES
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1938)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1937. Les dividendes bruts ont été fixés respectivement à 7 fr. 68 par action et 3 fr. 675 par part.

AEC 1951-943 — Cie commerciale des Antilles françaises F. Tanon et Cie.
9, rue Chaussée-Sartines, CAYENNE (Guyane française).

Représentant à Paris : La Représentation coloniale, 1, rue de Stockholm Paris (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 24 décembre 1927, 25.000.000 fr. en 250.000 actions de 100 fr., libérées. — 20.000 parts de fondateur.

⁸ Albert Pellissier-Tanon dit Albert Tanon (1872-1948) : École des mines de Paris (1893). Il entre en 1902 au conseil de la Société commerciale et industrielle pour la France et l'étranger, holding en dérouté de valeurs russes. Il devient en décembre 1906 directeur des Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA) et, en juin suivant, administrateur des Mines de Djebel-Felten, deux participations de l'Omnium lyonnais. Administrateur délégué de l'Entreprise maritime et commerciale (ex-Makanghia), exportatrice de fruits et légumes algériens, administrateur de la Manutention marocaine, à Casablanca, président de l'Entreprise ferroviaire (S.A., 1924). Marié en premières noces à Suzanne Oppermann (1879-1924).

Dividende brut : ex. 1947 : act., 24 fr. 24 ; parts, 97 fr. 96 ; ex. 1948 : act., 8 fr. ; parts, 10 fr.

Objet. — Import. et export., commission, consignation. Assurances. Ateliers pour travaux de forge, tôlerie, ajustage, charpente et menuiserie. Service de remorquage et de chalandage. Scierie.

Exp. — Or natif, balata, essence de bois de rose, bois, rhum, colle de poisson, écorces de palétuvier, peaux salées, etc.

Imp. — Alimentation, matériaux de construction, automobiles et cycles, articles de chasse et de pêche, quincaillerie, pétrole, huiles lubrifiantes, etc. — Agence Citroën.

Comptoirs. — Guyane française : Cayenne, St-Laurent-du-Maroni, Mana, Sinnsmar, St-George-de-l'Oyapoc et Régina sur Approuague. — Martinique : Fort-de-France, Trinité, Saint-Pierre.

Conseil. — MM. Charles Pélissier-Tanon, présid.-admin.-dél. ; Guy Pélissier-Tanon, J.-Laurent Gheerbrandt, Christian Monsen, Claude Tanon, Raoul Tanon, Maurice Rivierez [°/oo].

Cie commerciale des Antilles françaises F. Tanon et Cie [Desfossés 1956/1741]

Pellissier-Tanon (Charles)[probablement fils de Frédéric, né en 1872, lui-même fils de Germain-Auguste P.-T. (1828-1875) et d'une Dlle Doens], 1741 (pdt-adm.-dir. Commerciale des Antilles françaises).

Pellissier-Tanon (Claude)[1910-?][Ép. Valia Titoff][Petit-fils d'Auguste-Adolphe (X-Navale). Fils d'Alfred Pellissier-Tanon (1872-1948), Éc. sup. des Mines de Paris, adm. des Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA), des Mines du Djebel-Felten, etc.], 496 (Entrep. ferrov.), 734 (Équatoriale de mines), 1741 (v.-pdt Comm. des Antilles françaises).

Andrieux, 1741 (Comm. des Antilles françaises).

Gheerbrandt (J.-Laurent), 1741 (Commerciale des Antilles françaises Fréd. Tanon et Cie).

Pellissier-Tanon (Raoul), 1741 (Commerciale des Antilles françaises).

Rivierez (Maurice), 1741 (Commerciale des Antilles françaises).

Eybalin (A), 468 (Entrep. mar. et comm.), 496 (Entrep. ferrov.), 1741 (comm. cptes Comm. des Antilles françaises Fréd. Tanon et Cie).

Azur (R.), 1741 (comm. cptes Comm. des Antilles françaises Fréd. Tanon et Cie).

Delpech (G.), 1741 (comm. cptes Comm. des Antilles françaises Fréd. Tanon et Cie).

OBJET : Importation, exportation, commission et consignation d'or et de balata en Guyane française ; comptoirs à Saint-Laurent du Maroni, Mana, Sinnamary, Approuague, Oyapoc, Fort-de-France (Martinique) ; navigation côtière, chalandage et remorquage.

CAPITAL : 105 millions en 21.000 act. de 5.000 fr. À l'origine, 10 millions de fr. Porté en 1947 à 25 millions par l'émission à 200 fr. de 150.000 actions de 100 fr. (9 nouv. pour 8 anc. et 15 nouv. pour 8 parts). Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 19 novembre 1951. Porté en 1951 à 35 millions par création de 4.000 actions de 2.500 fr. attribuées aux porteurs de parts pour conversion et annulation de leurs titres (1 action pour 5 parts). Porté en 1955 à 70 millions par émission à 2.800 fr. de 14.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 1 ou 25 actions de 100 fr.). Regroupement en 5.000 fr. depuis le 27 décembre 1955, puis capital porté à 105 millions par création de 7.000 actions de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 2 regroupées).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Généralement en octobre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil, le solde aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves, amortissements ou reports.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Crédit foncier colonial et de banque.

COUPONS NETS AU PORTEUR (Actions) : n° 12 (28 mai 1951), 10 fr. ; 13 (12 novembre 1951), 7 fr. ; 1 (11 décembre 1952), 132 fr. ; 2 (11 décembre 1953), 137 fr. ; 3 (28 février 1955), 220 fr. ; 4 (28 février 1955) : droit de souscription (1 pour 1 ou 25 act. de 100 fr.) ; 5 (27 décembre 1955) 132 fr. ; 1 : droit d'attribution (1 act. 5.000 fr. pour 2 regroupées).

Parts : n° 8 (28 mai 1951), 21 fr. ; 9 (12 novembre 1951), 11 fr.

	Produits bruts	Amort.	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid. act.	Divid. parts
	(En 1.000 francs)			(En francs)		
1946	13.463	3.250	3.354	3.354	23,000	37,000
1947	21.899	514	9.201	8.741	24,240	97,760
1948	29.807	2.066	9.182	2.773	7,809	9,691
1949	44.149	942	8.880	3.880	10,599	24,638
1950	49.162	14.578	9.197	8.737	8,130	11,450
1951	62.501	1.336	8.513	2.741	150,000	—
1952	68.086	2.881	5.629	2.452	15,000	—
1953	72.335	2.940	5.252	3.655	250,000	—
1954	72.425	3.051	5.271	4.200	150,000	—

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	25.000	35.000	35.000	35.000	35.000
Réserve et provisions	36.164	44.202	47.027	53.128	68.051
Dette flottante	159.736	215.890	337.136	341.326	330.230
Dividendes et tantièmes	8.737	2.741	2.452	3.655	4.200
	<u>229.627</u>	<u>297.833</u>	<u>421.615</u>	<u>433.109</u>	<u>437.481</u>
ACTIF					
Immobilisé	12.858	16.087	20.350	25.861	72.527
Amortissements	9.869	11.091	12.681	14.951	36.868
	2.989	4.996	7.669	10.908	35.669
Titres	1.531	8.51 851	2.351	851	
Stocks	139.928	178.068	283.962	272.339	249.168
Débiteurs	70.240	90.305	108.794	133.880	142.624
Disponible	-14.939	23.618	20.389	13.631	9.179
	<u>229.627</u>	<u>297.833</u>	<u>421.615</u>	<u>433.109</u>	<u>437.481</u>

WW 1979 :

TANON (Claude), administrateur de sociétés. Né le 27 janv. 1910 à Paris. Fils d'Albert Tanon, ingénieur, et de Mme, née Suzanne Oppermann. Mar. le 9 juillet 1938 à Mlle Valia Titoff (3 enf. : Marianne (Mme Yves Seydoux), Florence (Mme Philippe de Guillebon), Christian). Études : Lycées Janson-de-Sailly et Henri-IV à Paris, [Institut](#)

agricole d'Algérie. Dipl. : ingénieur agricole. Carr. : président-directeur général de la Société Sarpem (1946-1971), vice-président de la [Société commerciale des Antilles françaises \(F. Tanon et Cie\)](#)(depuis 1946), administrateur-directeur général des Éts Omer Decugis et Fils [import de bananes](1965-1971), administrateur de l'Entreprise ferroviaire (depuis 1955), conseiller (1970-1973) puis conseiller honoraire du commerce extérieur de la France. Sports : alpinisme, ski. Membre de l'Automobile-Club de France. Adr. : prof., 36, av. Hoche, 75008 Paris ; privée, 18, quai de Béthune, 75004 Paris.
